

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de ROSIERES du 22/06/2019

**Tirage au sort des jurés d'assises** : Madame Marie-Claire MAREC, Monsieur Jean-Pierre MONTAGNON et Monsieur Georges BARRIER ont été tirés au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises au titre de l'année 2020

**Mise en valeur de la propriété « Rancon » et des ravins de corboeuf : Maîtrise d'œuvre.** Après avoir rappelé qu'une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre avait été engagée par procédure adaptée, après audition des candidats ayant remis une offre et sur proposition de la Commission d'appel d'Offres. Le maire propose de retenir le groupement FARGETTE-MAGAUD moyennant un forfait de rémunération de 82 140 € H.T

Demande est faite au conseil de valider ce choix . **Voté**

**Conseil Communautaire de l'agglomération du Puy-en-Velay** : Nombre et répartition des délégués au sein du conseil communautaire à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux de 2020.

Le conseil confirme le scénario de l'accord local proposé par le conseil communautaire et approuve le nombre total de délégués de 97 avec le maintien de la commune de St Pal de Senouire ou de 96 délégués après le retrait de ladite commune

**Service BDHL** : la convention du service de la bibliothèque départementale de la Haute –Loire au profit de la médiathèque arrive à échéance.

Demande est faite de prolonger cette convention pour deux ans. **Voté**

**Compte Epargne Temps** : lecture du projet de délibération créant un compte épargne temps pour les agents des différents services gérés par la commune ; il sera soumis à l'avis de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ; le nombre maximal de jours pouvant être épargné ne peut excéder 60 jours avec une possibilité d'épargne de 11 jours maximum par an.

Demande est faite au conseil de valider ce projet. **Voté**

**RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées des Elèves en Difficulté)** : Le Département ne prenant plus en charge les frais de fonctionnement de ce réseau, la Commune d'Yssingeaux qui héberge un RASED est devenue commune pilote est demande de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées des Elèves en Difficulté au prorata du nombre d'enfants de la commune. Pour Rosières le montant s'élève à 105,84€ pour l'année scolaire 2018/2019

Demande est faite au conseil d'approuver cette participation . **Voté**

**Trésorerie de Vorey sur Arzon** : lecture de la lettre de la maire de Lavoute/Loire vis-à-vis de la fermeture programmée du bureau des finances publiques de Vorey sur Arzon

Mandat est donné au maire de prendre une délibération contre la fermeture du bureau. **Voté**